

III – CESSION TERRAIN CHEMIN DE LA MONTAGNE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la SEMCODA procède à la réalisation, sur la commune, de logements sociaux sur un terrain appartenant à la commune de Saint-Genis-Pouilly sis chemin de la Montagne.

Une partie de ce terrain cadastrée section A N°453, d'une contenance de 13 are et 13 ca doit être rétrocédée à la commune par la municipalité de Saint-Genis-Pouilly pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, à l'Unanimité :

- **ACCEPTE** cette cession pour l'euro symbolique.

IV – EXTENSION DU BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS – VALIDATION DU PROJET

M. le Maire procède à la présentation du projet réalisé par M. JOANNES, architecte pour un coût de 150 000 € HT. Il rappelle qu'une demande a été faite à l'architecte pour chiffrer une solution avec deux toilettes standards, deux toilettes inox et deux toilettes automatiques, dont les coûts ne sont pas parvenus à la commune avant la réunion, ainsi que pour l'implantation de tuiles photovoltaïques en toiture, chiffrée à 64 000 € HT. Le système photovoltaïque permettra de définir les avantages et les inconvénients de la mise en place d'une telle installation, sous réserve de l'obtention d'une subvention de l'Etat de l'ordre de 40% du coût de l'installation.

Des discussions d'ordre technique s'engagent sur les conséquences du remplacement des tuiles sur la volige et l'emplacement de l'onduleur. Suite à une question de Mme VUILLEMET, il est confirmé que les riverains ne seront que peu dérangés par ce projet, l'extension mesurée du bâtiment ne modifiant pas sa hauteur initiale.

Mme DONZE s'interroge sur la période de retour sur investissement, il lui est répondu que cette dernière est évaluée à 12 années.

Le Conseil, par 10 voix pour, 4 abstentions (Mesdames DONZE, PEREZ et Messieurs ALLIOD et DEQUENNE) et 2 oppositions (Messieurs MASSON et REYNES), valide le projet présenté si les 80 m² de tuiles photovoltaïques sont subventionnés et sous réserve du choix des futures toilettes publiques.

Mme DONZE et M. MASSON souhaitent préciser qu'ils sont favorables à l'extension du bâtiment mais pas à la mise en place de tuiles photovoltaïques.

V – EXTENSION DU BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS – CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

M. le Maire présente à l'Assemblée, la proposition de M. JOANNES, architecte, pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'extension du bâtiment. Le taux est fixé à 10% du coût total des travaux.

M. SONNEMANN fait remarquer qu'il serait judicieux de limiter la rémunération en terme de taux mais aussi en terme de coût.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette proposition de maîtrise d'œuvre.

VI – EXTENSION DU BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle au Conseil sa décision de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur un pan de la toiture du bâtiment des associations, le coût estimatif des travaux s'établit à 64 000 € H.T.

M. le Maire demande à l'Assemblée Communale de valider cette estimation et de l'autoriser à déposer toutes les demandes de subventions possibles pour ce projet, dont une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement auprès de l'Etat.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide l'estimation présentée et autorise M. le Maire à demander la subvention présentée pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des associations.

VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2010

M. le Maire sollicite l'Assemblée Communale pour l'autoriser à déposer toutes les demandes de subventions auxquelles les investissements sur l'année 2010 sont éligibles.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à déposer toutes les demandes de subventions éligibles relatives aux investissements inscrits au budget 2010.

VIII – GARANTIE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE – SEMCODA – LE MARAIS NORD

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors du conseil de Juin 2008, ils avaient accepté de garantir financièrement à hauteur de 50 % les deux Prêts Locatifs à Usage Social destinés à concourir à la construction de 12 logements P.L.U.S.

Il informe l'Assemblée que la SEMCODA sollicite la commune pour garantir à hauteur de 50%, soit 18 500 € un prêt complémentaire destiné à clôturer cette opération.

M. ALLIOD s'interroge sur la nécessité de ce complément et fait remarquer que la SEMCODA ne mène aucune action pour louer les deux locaux commerciaux mis en place dans cette opération.

Il estime nécessaire de conditionner la garantie de la commune au respect de certains engagements par la SEMCODA.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'accepter ce complément tout en écrivant au directeur de la SEMCODA pour lui demander de faire des efforts de publicité pour ces locaux et de différer leurs transformations en appartements.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 4 abstentions (Mme PEREZ, Messieurs ALLIOD, CHAUMONT et SONNEMANN), accepte d'accorder la garantie complémentaire de la commune à la SEMCODA pour la somme de 18 500 €

Un point est fait par M. BARBIER sur les démarches entamées pour la venue d'un médecin sur la commune.

IX – SECOURS AUX SINISTRES D'HAÏTI

M. le Maire rappelle au Conseil les graves événements qui se sont produits à Haïti. Dans ce cadre, il propose aux conseillers de verser un don par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères français qui pourrait s'établir entre 900 € et 1 800 €

Mme DONZE souhaite savoir si la communauté de communes du Pays de Gex maintient son projet de reconstruction d'une école. Il lui est répondu que ce projet n'est pas encore bien défini.

Le Conseil, à l'Unanimité accepte le versement d'une aide de 900 € par l'intermédiaire du fonds de concours ouvert par le centre de crise du ministère des affaires étrangères et de prévoir une autre participation pour le projet de la communauté de

communes, s'il voit le jour.

X – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Déclarations Préalables de janvier:

- DP Guy Pierre Marie, 180 chemin de Poizieux. Construction d'une véranda. Pas d'opposition le 21/01/2010, avec prescriptions pour la couleur de la couverture.

Permis de construire de janvier:

- PC SCI Fiernet/Crozet, M. Girod Jean Pierre, gare supérieure de la télécabine. Construction d'un local de maintenance pour du matériel de damage et d'un local EDF. Accordé le 26/01/2010.

- PC Alonso Alvarez César, ZA du Marais de Crozet. Construction d'un bâtiment artisanal pour une activité de maçonnerie, carrelage, isolation. Permis refusé le 14/01/2010.

- PC Bruston Ludovic, lotissement des quatre saisons. Construction d'un pavillon à ossature de bois. Accordé le 14/01/2010 avec prescriptions sur les réseaux.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Scolaire:

– Dossier école numérique rurale: rencontre avec la société micronove le 04/02/2010 pour actualisation du devis. Du mobilier et des aménagements pour la salle informatique sont à prévoir.

– Mise à disposition par l'Académie d'une aide administrative à la directrice de l'école.

– Projection effectifs rentrée 2010-2011: 199 élèves prévus, le seuil d'ouverture d'une nouvelle classe est fixé à 199 élèves. Les enfants des familles logées dans le programme SEMCODA ne sont pas pris en compte dans cette projection.

– Cantine: depuis le 1er février, une personne vient en renfort de l'équipe déjà en place.

– Garderie périscolaire « Les Scoubidou »: présentation du bilan de l'année 2009 au Conseil du 04 mars.

– Soirée de récompenses des bénévoles: très bons échos.

- Bibliothèque :

– Point sur le fonctionnement de la bibliothèque municipale: il ressort des travaux de la commission culture que la municipalité doit encadrer cette espace en fixant des objectifs. Une équipe de travail doit être constituée avec à sa tête un responsable bénévole avec des réunions périodiques. Les tranches horaires d'ouverture doivent être plus larges et un règlement intérieur doit être fixé. Il est indispensable qu'un rendu de l'activité soit présenté une fois par an à l'équipe municipale.

– L'avenir des cotisations devra être défini.

– Les travaux continuent dans la salle des Mouilles. La maçonnerie est terminée et la nouvelle porte d'entrée a été posée. La commune a obtenu une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain pour ces travaux.

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Aménagement de l'abri pour le matériel des ateliers municipaux: le représentant de l'entreprise Lachaux est venu expliquer son devis à la commission. Les travaux se décomposent en maçonnerie (coût estimé 5 600 €) et en métallerie (coût estimé 5 500 €). Un permis de construire devra être déposé.

- Devis pour la fourniture d'une pince à cercler validé: coût 408,58 €H.T.

- Déneigement des trottoirs: différentes pistes sont analysées.

- Devenir d'un véhicule affecté aux agents techniques: un des véhicules communaux est en mauvais état, des solutions de remplacement, avec moteur électrique ou thermique, sont étudiées

M. ALLIOD souhaite savoir s'il y a eu des retours sur le fonctionnement du chauffage mis en place à l'église. Il lui est répondu que non.

M. MASSON signale des problèmes d'humidité dans la salle de réunion de la Cure.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Plan local de déplacement: la journée du 03 mars a été définie pour la mise en place des groupes de travail avec la population. Trois groupes ont été formés. Pour les habitants d'Avouzon et de Villeneuve, deux réunions sont prévues de 10h à 11h30, la réunion pour les habitants de Crozet est fixée de 14h à 15h30. Les personnes intéressées doivent s'inscrire au préalable en Mairie.

- Nettoyage de printemps: trois associations de la commune ont sollicité la commune pour définir une date pour cette action.

- Inventaire des chemins de randonnées: une réunion avec les services de la communauté de communes est prévue le lundi 08 février à 11h.

XI – SUBVENTION SDIS DE L'AIN :

M. le Maire informe les conseillers que le SDIS de l'Ain subventionne à hauteur de 30% le changement du pied de sirène, son installation et l'acquisition des bips afférents à hauteur de 30%. Il demande à l'Assemblée de l'autoriser à déposer cette demande de subvention.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à déposer cette demande de subvention.

X – SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE AU PROFIT D'ERDF :

M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la création par ERDF d'une ligne électrique, une convention de servitude doit être établie sur la parcelle cadastrée section D N°918.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention de servitude.

XI – DIVERS

1. Informations diverses :

- Élections régionales, tenue du bureau de vote: un planning est présenté aux conseillers.
- Nouveaux horaires d'ouverture au public du service urbanisme: le mardi toute la journée et le vendredi après-midi.
- Contentieux Chevassus : audience reportée au 04 mars 2010.
- Présentation aux conseillers de l'arrêté de M. le Préfet de l'Ain portant renouvellement des membres de la commission départementale de la nature et des sites.
- Lecture est donnée aux conseillers d'un courrier de M. le Président du Conseil Général de l'Ain envoyé à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Gex pour la prise en charge des études préliminaires à l'extension du tramway allant du CERN à Saint-Genis-Pouilly.
- 18 février 2010: réunion publique sur le PACA Genève-Meyrin- Saint Genis à la salle Uptown Geneva – quartier des Grottes à Genève.
- Conseil communautaire du 28 janvier, informations: les représentants de la communauté de communes à l'ARC ont été élus, la liste des titulaires est présentée aux conseillers, le projet de plan local de l'habitat a été arrêté avant envoi aux communes pour acceptation.

M. ALLIOD s'interroge sur le devenir de l'ancien bâtiment RENCO. M. le Maire lui répond que le projet d'acquisition porté par l'APAJH est mis en difficulté par le service départementale de la cohésion sociale.

Séance levée à 23h55